ÉTUDE SUR LES JEUNES ET LES ÉLECTIONS

2021



Cofinancé par l'Union Européenne

La Collectif Associatif pour l'Observation des Elections

TAFRA
www.tafra.ma

Cofinancé par l'Union Européenne

Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعوي لرصد الانتخابات
ⵓⵙⵎⵔⵙ ⵏ ⵜⵎⵓⵔⵜⵉ ⵏ ⵓⵙⵎⵔⵙ ⵏ ⵜⵎⵙⵙⵓⵔⵉ

Les jeunes et les élections



Etude réalisée pour le compte du

pour le Collectif Associatif d'Observation des Elections

Association Tafra

Janvier 2021

« Cette étude a été réalisée avec le soutien financier de l'Union Européenne. Les contenus véhiculés relèvent de la seule responsabilité de la Collectif Associatif pour l'Observation des Elections et ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'Union Européenne. »

Publication :
Collectif Associatif pour l'Observation des Elections

: 45, Rue Abidjan, N°3 1er Etage Océan
Rabat -Maroc
: 05 22 98 26 91 & 05 37 70 59 29
: observation.elections@gmail.com
: www.observatoireelectionsmaroc.net



Imprimeur : ZINO-MAR
Dépôt légal : 2022MO1269
ISBN : 978-9920-30-355-2

Sommaire

1. Introduction ---- 05

2. Le cadre institutionnel encadrant le vote et la candidature ---- 07

2.1. Résumé ---- 07
2.2. Introduction ---- 07
2.3. L'inscription sur les listes électorales ---- 09

2.3.1. Détails sur le cadre institutionnel ---- 09
2.3.2. Barrières à la participation des jeunes ---- 10

2.4. L'affectation à un bureau de vote ---- 12

2.4.1. Détails sur le cadre institutionnel ---- 12
2.4.2. Barrières à la participation des jeunes ---- 12

2.5. La fin de la liste des jeunes ---- 12

2.5.1. Détails sur le cadre institutionnel ---- 12
2.5.2. Pas d'impact notable sur la représentation des jeunes ---- 13

3. Les déterminants de long-terme du vote ---- 15

3.1 Résumé ---- 15
3.2 Introduction ---- 15
3.3 Problème et approche ---- 18
3.4 Résultats ---- 20
3.5 Appendice méthodologique ---- 24

3.5.1 Données ---- 24
3.5.2 Méthode d'analyse ---- 27

4. Les déterminants de court-terme du vote ---- 29

4.1. Résumé ---- 29
4.2. Introduction ---- 29
4.3. Problème et approche ---- 30
4.4. Résultats ---- 36

4.4.1. Les traitements n'ont pas eu d'impact significatif sur la participation-36
4.4.2. Mais certains traitements ont les effets directs attendus ---- 38
4.4.3. Discussion ---- 42

4.5. Appendice méthodologique ---- 43

5. Les déterminants de l'acte de candidature et de la performance électorale ---- 44

5.1. Résumé ---- 44
5.2. Introduction ---- 44
5.3. Problème et approche ---- 45
5.4. Résultats ---- 47

5.4.1. Le scrutin proportionnel favorise l'accès des jeunes à la candidature, mais pas à la représentation ---- 47
5.4.2. Les caractéristiques socio-économiques des communes ont relativement peu d'impact ---- 51

5.5. Appendice méthodologique ---- 53

Figures 11 et 12 ---- 53
Figure 13 ---- 54

6. Conclusion ---- 55

7. Annexe : Note du Haut-Commissariat au Plan sur les caractéristiques des primo-votants aux élections de 2021 ---- 58



1.Introduction

Les élections dans la région Afrique du Nord – Moyen Orient (ANMO) suscitent généralement une participation politique importante, avec des taux de participation allant de près de 50% au Maroc et en Algérie à près de 70% en Palestine. Certains groupes démographiques, en revanche, participent beaucoup moins. Par exemple, alors que le taux de participation aux élections législatives marocaines de 2016 s'élevait à 53%, le taux de participation des jeunes était estimé à 25%.



Ces faibles taux de participation des jeunes ne suggèrent pas nécessairement un désintérêt pour la politique. Comparés à leurs aînés, les jeunes sont moins susceptibles d'aller voter, mais aussi davantage susceptibles de participer à des manifestations. La tendance suggère que les jeunes font face à des obstacles pour exprimer leurs opinions par les urnes.

Ce rapport fait un tour d'horizon sur la participation politique des jeunes, entendus comme des citoyens âgés de 18 à 35 ans, lors des trois élections législatives, régionales et communales tenues au Maroc le 8 septembre 2021.

Notre analyse distingue deux dimensions de la participation politique : d'une part, la décision d'aller voter, entendue ci-après comme la « participation politique », et d'autre part la décision de se porter candidat, confortée ou non dans les urnes. Nous entendons la décision de se porter candidat et la performance aux urnes comme la « représentation politique ».

Notre exposé procède en trois temps. Nous commençons par décrire le cadre institutionnel encadrant les élections au Maroc, en nous

focalisant sur les dispositions touchant aux jeunes. Nous décrivons dans un deuxième temps les déterminants de la participation politique des jeunes, en séparant les déterminants socio-économiques de long-terme de déterminants de plus court terme, en évaluant notamment l'impact

sur les jeunes d'une série de politiques souvent adoptées en période électorale pour augmenter la participation politique. Nous décrivons enfin les déterminants de la représentation politique des jeunes, en nous penchant sur les facteurs expliquant la candidature des jeunes, puis la performance électorale des jeunes candidats.





2. Le cadre institutionnel encadrant le vote et la candidature

2.1. Résumé

Le taux d'inscription des jeunes sur les listes électorales (47,3%) est inférieur de moitié à celui de leurs aînés (83,9%).

Le régime d'inscription préalable sur les listes électorales et l'affectation à un bureau de vote limitent la participation politique des jeunes davantage que celle de leurs aînés.

Les mesures d'accompagnement aux campagnes d'inscription sur les listes électorales (communication et simplification des procédures administratives), bien que louables, semblent être encore insuffisantes pour encourager l'inscription des jeunes.

Les mesures d'encouragement à la candidature des 18-40 ans ont été levées, apparemment sans impact notable sur leur représentation, mais davantage sur la représentation des 35-40 ans.



2.2. Introduction

Le cadre institutionnel entourant les élections affecte les jeunes dans leur décision de voter, ainsi que dans leur décision de participer.

Concernant la décision de voter, tout citoyen marocain âgé de 18 ans révolus lors de l'élection et inscrit sur les listes électorales a le droit de voter dans le bureau de vote qui lui est affecté sur présentation d'une pièce d'identité. L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique. Bien que ce régime juridique s'applique uniformément à tous les citoyens, il introduit des rigidités qui pourraient avoir pour

effet de limiter la participation politique, particulièrement pour les plus jeunes. La Figure 1 ci-dessous montre que les 18-24 ans ont un taux d'inscription près de trois fois inférieur à celui des seniors. Les mêmes estimations révèlent que le taux d'inscription des jeunes (47,3%) est inférieur de moitié à celui de leurs aînés (83,9%). La Figure relève une tendance stable entre 2016 et 2021, suggérant que les politiques en place n'inversent pas la tendance.

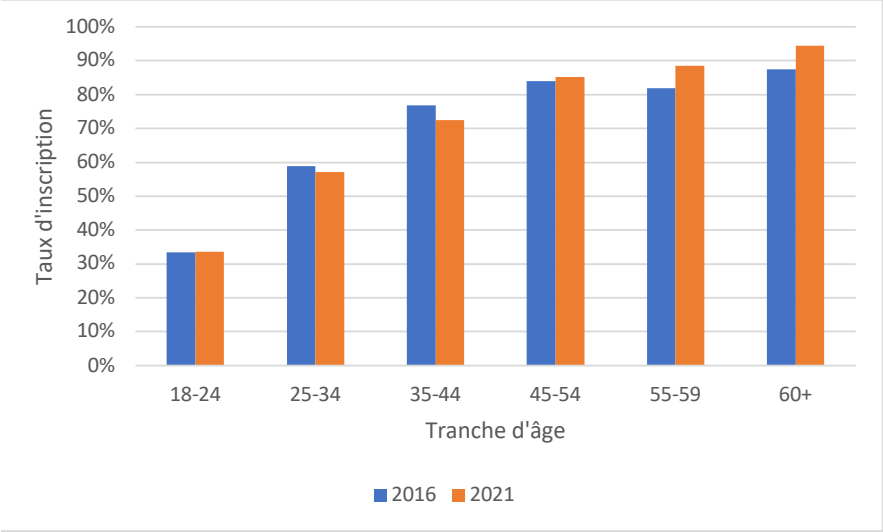


Figure 1. Taux d'inscription par tranche d'âge en 2016 et 2021. Calculs effectués par les auteurs à partir de la distribution des inscriptions par âge (elections.ma) et des projections de population 2016 et 2021 (Haut Commissariat au Plan)

Concernant la décision de participer, les jeunes sont largement entendus comme des citoyens « comme les autres ». En d'autres termes, ils ne bénéficient généralement pas d'incitations spécifiques à se présenter, au contraire des femmes. Cette règle avait une exception : lors des élections législatives de 2011 et 2016, les jeunes bénéficiaient de 30 sièges réservés sur les 395 sièges qui composent la Chambre des représentants, dans le cadre d'une « liste des jeunes. » Cette exception

a été levée pour les élections législatives de 2021.

Dans ce qui suit, nous détaillons d'abord deux rigidités introduites par le cadre institutionnel qui ont un impact disproportionné sur la participation politique des jeunes :

- Le caractère non-automatique de l'inscription sur les listes électorale.
- L'obligation de voter dans un bureau de vote prédéterminé.

Nous détaillons ensuite la politique de quotas de jeunes à la Chambre des représentants, et montrons que la levée de cette politique n'a pas eu d'impact apparent sur la représentation des jeunes.

2.3. L'inscription sur les listes électorales

2.3.1 Détails sur le cadre institutionnel



L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique. Le citoyen peut consulter son statut d'inscription gratuitement et à tout moment par internet ou par SMS.

La procédure d'inscription sur les listes élect orales peut s'effectuer physiquement ou sur internet.

L'inscription sur les listes électorales ne peut s'effectuer que lorsqu'une campagne d'inscription sur les listes électorales est en cours. Ces campagnes sont traditionnellement tenues selon le calendrier suivant : de la fin avril à la fin décembre, une campagne d'inscription sur les listes est ouverte. De janvier à fin mars, les listes sont mises à jour. Début avril, une nouvelle liste est publiée ; les citoyens ont alors deux semaines pour consulter le statut de leur inscription et demander d'éventuelles corrections. Les autorités compétentes peuvent aussi tenir des campagnes d'inscription exceptionnelles.

Les élections marocaines sont traditionnellement tenues à l'automne (septembre ou octobre). Ainsi, en période électorale, la pratique historique consiste en la tenue des campagnes suivantes :

1. Tenir une campagne normale d'inscription sur les listes électorales (i.e., avril à décembre) durant l'année précédant l'élection.
2. Consolidation des listes électorales de janvier à avril, durant l'année de l'élection
3. Tenue d'une campagne exceptionnelle d'inscription sur les listes électorales en amont de l'élection (i.e. entre avril et septembre-octobre). Cette campagne exceptionnelle remplace la campagne normale. Elle est beaucoup plus courte (généralement un ou deux mois).

2.3.2. Barrières à la participation des jeunes

Le caractère non-automatique de l'inscription sur les listes électorales introduit un frein à la participation électorale. Ce frein affecte particulièrement les jeunes puisque, comparé à leurs aînés, ceux-ci ont eu moins de temps pour s'inscrire sur les listes. Il n'est ainsi pas étonnant que, dans la Figure 1, le taux d'inscription des 25-34 ans soit plus élevé que celui des 18-24 ans.

Une manière de mitiger les freins à la participation électorale introduits par le régime d'inscription non-automatique consiste à tenir des campagnes longues d'inscription sur les listes électorales.

Les efforts consentis par les autorités compétentes lors de la campagne 2021 ont été moins importants qu'à l'accoutumée, peut-être en raison du contexte pandémique. En particulier :

- La campagne d'inscription « normale » qui, selon la coutume, aurait dû être tenue d'avril à décembre 2020, n'a été ouverte que du 1er au 31 décembre 2020.
- Une campagne d'inscription exceptionnelle a été tenue du 2 juin au 1er juillet 2021.

Afin de maximiser l'impact de telles campagnes, celles-ci doivent être accompagnées par un effort de communication et de procédures administratives simples.

Les autorités compétentes ont implémenté des mesures en vue de maximiser l'impact des campagnes d'inscription sur les listes ; à savoir (1) des procédures administratives simples pour l'opération d'inscription, et (2) des efforts de communication autour de la campagne. L'inscription sur les listes électorales peut se faire physiquement ou en ligne, et requiert seulement d'être en possession de sa carte d'identité nationale. Selon nos estimations, la procédure en ligne prend moins de 5 minutes sur un ordinateur fixe. De même, les autorités compétentes ont mis en place une campagne de communication pour les deux campagnes d'inscription susmentionnées. Ces deux campagnes d'inscription ont été relayées dans la presse, et accompagnées de campagnes d'affichage.

Bien que nous ne soyons pas en mesure d'évaluer de manière définitive l'impact de ces mesures d'accompagnement aux campagnes d'inscription sur les listes électorales, une série de résultats préliminaires suggère que celles-ci n'ont qu'un impact modeste sur les taux d'inscriptions des jeunes. Il nous est impossible d'évaluer l'impact de ces mesures d'accompagnement sur les taux d'inscriptions, notamment en raison de l'absence de données sur ces campagnes elles-mêmes. Nous montrons en section 4 qu'une intervention consistant à inciter les jeunes électeurs à s'inscrire sur les listes électorales, conduite en ligne lors de la campagne d'inscription tenue en juin 2021, n'a pas eu d'impact significatif sur le taux d'inscription des jeunes. D'autre part, nous interrogeons dans cette même section les participants à cette intervention sur les raisons de leur non-inscription. Les résultats révèlent que près de 55% des non-inscrits n'étaient soit pas suffisamment informés de la campagne d'inscription ou jugeaient la procédure trop complexe. Ces résultats suggèrent que les efforts consentis par les autorités compétentes en termes de communication et de simplification administrative n'ont pas encore livré tout leur potentiel.

2.4. L'affectation à un bureau de vote

2.4.1. Détails sur le cadre institutionnel

Lors de son inscription sur les listes électorales, le citoyen est affecté à un bureau de vote, selon son adresse de résidence. Lors de l'élection, le citoyen n'est autorisé à voter que s'il se présente dans le bureau de vote où il est affecté.

Le citoyen peut changer de bureau de vote en cas de changement d'adresse de résidence. Cette procédure ne peut être effectuée que lors d'une campagne d'inscription sur les listes électorales.

Le citoyen peut vérifier l'adresse du bureau de vote où il est affecté gratuitement et à tout moment par internet ou par SMS.

2.4.2. Barrières à la participation des jeunes



L'affectation à un bureau de vote pose des difficultés supplémentaires aux citoyens les plus mobiles. Il est possible que pour ces citoyens dont le lieu de résidence change fréquemment, leur bureau de vote d'affectation ne corresponde plus à leur lieu de résidence actuel. De telles rigidités affectent particulièrement les jeunes, puisque ceux-ci ont tendance à être plus mobiles que leurs aînés.

2.5.La fin de la liste des jeunes

2.5.1 Détails sur le cadre institutionnel

Depuis 2002, le Maroc a affiché un engagement durable à encourager la représentation politique des femmes, avec des politiques de quotas de plus en plus ambitieuses pour les trois élections législatives, régionales et communales.

Le Maroc n'a, en revanche, que très peu expérimenté des politiques encourageant la représentation politique des jeunes. Les élections législatives de 2011 et 2016 constituent la seule exception à la règle. Ces deux élections réservaient 90 des 395 sièges de la Chambre des représentants à une liste nationale. Cette liste nationale devait être

composée de 60 femmes et 30 jeunes, entendus comme des citoyens âgés de moins de 40 ans. En 2011, les jeunes devaient être exclusivement de jeunes hommes. En 2016, les règles ont été assouplies : les jeunes devaient comprendre au moins un homme et au moins une femme.

Les élections législatives 2021 voient la fin des politiques encourageant la représentation politique des jeunes. En effet, la liste nationale a été remplacée par une série de listes régionales réservées uniquement aux femmes, et non plus aux jeunes. Cette réforme a été entérinée par la loi organique 04.21 modifiant et complétant la loi organique 27.11 relative à la Chambre des représentants, et publiée au Bulletin Officiel le 17 mai 2021. La réforme met fin à la politique à la politique de quotas en faveur des jeunes.

2.5.2. Pas d'impact notable sur la représentation des jeunes



Il semble que la suppression de quotas en faveur des jeunes n'ait pas eu d'impact majeur sur la représentation politique des jeunes. Le Tableau 1 présente des statistiques agrégées sur la part de jeunes candidats et de jeunes élus lors des élections de 2016 et 2021. L'on constate que la part de jeunes candidats et de jeunes élus ne varie que très peu (moins de deux points de pourcentage) entre 2016 et 2021, en dépit de l'annulation des mesures visant à encourager la représentation politique des jeunes. En revanche, l'annulation de ces mesures semble avoir eu pour effet de réduire la représentation des 35-45 ans. En effet, si le groupe des 18-35 ans (les jeunes) voient leur part de sièges parlementaires rester stable, les 18-45 ans perdent, en revanche, près de 10 points de pourcentage des sièges au Parlement entre 2016 et 2021. La tendance suggère que la politique de quotas de jeunes annulée en 2021 favorisait essentiellement la représentation politique 35-40 ans.

	2021		2016	
Elections	Candidats jeunes	Elus jeunes	Candidats jeunes	Elus jeunes
Législatives	27,32%	8,35%	29,32%	9,87%
Régionales	31,56%	12,39%	26,90%	10,32%
Communales	29,79%	20,83%	29,42%	19,6%
	Candidats 18-45	Elus 18-45	Candidats 18-45	Elus 18-45
Législatives	53,40%	26,58%	57,02%	36,96%
Régionales	58,52%	35,55%	54,59%	33,48%
Communales	58,00%	48,73%	58,64%	49,15%

Tableau 1. Représentation des jeunes au sein des fonctions électives. Source : elections.ma





3. Les déterminants de long-terme du vote

3.1 Résumé

- Les jeunes participent moins que leurs aînés : un jeune de 20 ans vote deux fois moins que la moyenne ; la participation rejoint la moyenne nationale à 29 ans.
- Participer exprime une satisfaction relative, notamment à l'égard des institutions étatiques. Les jeunes qui participent ont une situation matérielle plus stable, et sont davantage satisfaits de la performance de ces institutions.
- Ces tendances sont aussi à l'œuvre dans d'autres pays de la région ANMO.



3.2 Introduction

Cette section inspecte les déterminants socio-démographiques de la participation politique des jeunes. En l'absence de données biographiques sur les candidats aux élections, nous nous focalisons sur la décision de voter plutôt que sur la décision de candidater aux élections. L'objectif est ainsi de mettre en lumière, parmi un ensemble de caractéristiques socio-démographiques, les principaux déterminants du vote des jeunes.

Notre analyse s'appuie sur la vague 2018 du sondage d'opinion Arab Barometer ; le sondage d'opinion politique sur le Maroc le plus récent à ce jour. Cette enquête mesure notamment la participation aux élections législatives 2016, et a été conduite sur un échantillon représentatif de 2 243 personnes. Parmi ces participants, nous isolons les 1 147 participants qui étaient jeunes lors des élections législatives

de 2016,[1] et conduisons une série d'analyses originales sur ces données, afin d'expliquer le taux de participation réel[2] des jeunes. Le Tableau 1 présente une série de statistiques descriptives de l'échantillon.

	Pourcentage	Moyenne	Ecart type	.Min	.Max
Participation politique					
Vote					
Oui	30%				
Non	70%				
Variables socio-économiques					
Sexe					
Femme	43%				
Homme	57%				
Education					
Supérieure	53%				
Pas d'éducation formelle	2%				
Primaire	23%				
Secondaire	21%				
Revenu					
Très insuffisant	16%				
Insuffisant	36%				
Suffisant	31%				
Très suffisant	17%				
Statut marital					

1 En d'autres termes, l'échantillon contient 1147 participants qui étaient âgés entre 18 et 35 ans au mois d'octobre 2016.

2 - Par taux de participation réel, nous entendons le nombre de votants relatif à la population en âge de voter, par contraste avec le taux de participation légal, défini comme le nombre de votants relatif au nombre d'inscrits.

Célibataire	75%				
Marié	20%				
Autre	5%				
Occupation					
Etudes	18%				
Travail	29%				
Chômage	33%				
Autre	19%				
Membres d'un club					
Oui	31%				
Non	69%				
Consommation médiatique		0.15	0.07	0	1
Variables d'opinion					
Maroc démocratique		0.35	0.25	0	1
Volonté d'émigrer		0.64	0.48	0	1
Intérêt pour la politique		0.31	0.30	0	1
Satisfaction système éducatif		0.27	0.28	0	1
Confiance en le Parlement		0.19	0.27	0	1

Tableau 2. Statistiques descriptives de l'échantillon Arab Barometer retenu pour l'analyse. La variable « Revenu » est une mesure subjective du revenu : est-ce que le répondant juge son revenu suffisant ?

3.3 Problème et approche

La Figure 1 représente le taux de participation réel en fonction de l'âge des répondants. Force est de constater que les jeunes votent moins que leurs aînés. Le taux de participation moyen à 20 ans est de 20%, alors que la moyenne de l'échantillon s'élève à 40%. Le taux de participation augmente de 18 à 40 ans puis reste stable jusqu'à 65 ans. Il devient comparable à la moyenne de l'échantillon à 29 ans.

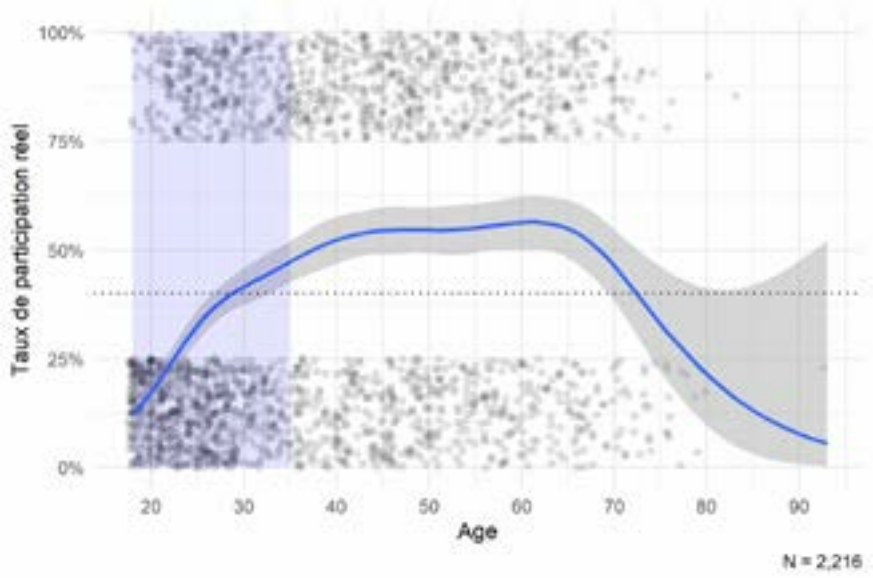


Figure 2. Taux de participation réel en fonction de l'âge. Les points représentent les réponses des sondés. La ligne bleue représente la tendance. La région grisée représente la marge d'erreur. La ligne pointillée représente le taux de participation de l'échantillon. La région bleutée représente les jeunes. Le taux de participation augmente de 18 à 40 ans puis reste stable jusqu'à 65 ans.

Pour expliquer pourquoi les jeunes votent moins que leurs aînés, nous nous concentrons sur les jeunes eux-mêmes et mettons en évidence les facteurs qui poussent ceux-ci à voter ou à s'abstenir. Nous nous

concentrons sur les facteurs socio-démographiques, que nous divisons en deux catégories : les caractéristiques socio-économiques d'une part, qui désignent un ensemble de caractéristiques objectives de l'individu, et les opinions du répondant d'autre part, qui désignent un ensemble de caractéristiques plus fluentes. Si les caractéristiques socio-démographiques mettent en évidence les tranches de la population jeune qui sont plus ou moins susceptibles de voter, celles-ci sont d'un intérêt limité du point de vue des politiques publiques, car plus difficile à manipuler. Au contraire, les opinions sont moins stables, et donc plus susceptibles d'être l'objet de politiques publiques visant à augmenter la participation politique des jeunes.

Notre approche procède en deux temps. Nous avons d'abord isolé au sein de Arab Barometer les variables correspondant aux caractéristiques socio-économiques d'une part et aux opinions d'autre part. Nous avons ensuite sélectionné, parmi ces variables, celles qui ont un impact non nul sur le taux de participation. A l'aide d'un modèle statistique, nous avons ensuite mis en lumière l'impact *net* de chacune de ces variables sur la participation. Par impact net, nous entendons l'impact « toutes choses égales par ailleurs » (ou « ceteris paribus »). Dans la Figure 2, nous mettons en évidence, par exemple, l'impact d'être une femme sur la probabilité de participer, net du fait que les femmes sont en moyenne moins éduquées que les hommes. En d'autres termes, notre modèle statistique isole pour chaque variable utilisée dans le modèle, son impact sur la probabilité de participer, net de l'impact de des autres variables.

Pour plus de détails sur notre approche, notamment les variables sélectionnées initialement, ainsi que les modèles statistiques utilisés pour produire les figures de ce chapitre, nous invitons le lecteur à consulter la section Méthodologie incluse en fin de chapitre.

3.4 Résultats

Dans ce qui suit, nous présentons d'abord l'impact des variables socio-économiques, puis des variables d'opinion sur la probabilité de voter. Nous interprétons ensuite ces résultats à la lumière de résultats existants au niveau régional et global pour brosser un portrait plus général des déterminants de long-terme du vote des jeunes.

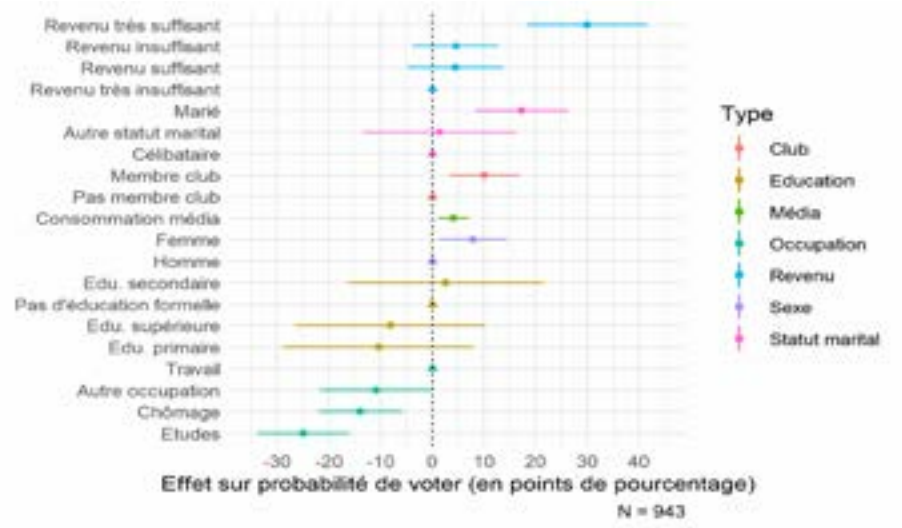


Figure 3. Effet des variables socio-économiques sur la probabilité de voter. Les points représentent l'effet d'une variable sur la probabilité de voter, relatif à la catégorie de référence, indiquée par des triangles. Les variables de type revenu mesurent le revenu selon une échelle subjective : est-ce que le répondant juge son revenu suffisant ? La variable « Consommation média » est un index standardisé de consommation médiatique. Ce point ne dispose pas de catégorie de référence. Nous rapportons son effet standardisé ; en d'autres termes, l'effet d'une augmentation de la consommation médiatique d'un écart-type sur la probabilité de voter. Les barres horizontales représentent la marge d'erreur.

La Figure 2 montre nos estimations de l'impact des variables socio-économiques sur la probabilité de voter, basées sur les données de l'Arab Barometer. Les personnes qui jugent leur revenu « très suffisant »

ont une probabilité de voter supérieure de 30 points de pourcentage aux personnes jugeant leur revenu très insuffisant. De même, les personnes mariées sont plus susceptibles de voter que les célibataires, les femmes plus que les hommes, et les membres d'un club ou autre organisation de la société civile sont plus susceptibles d'aller voter que ceux qui ne sont membre d'aucune organisation. Au contraire, les personnes très éduquées (éducation supérieure) et celles très peu éduquée (éducation primaire) sont moins susceptibles de voter que les personnes sans éducation formelle. L'effet de l'éducation – à savoir une diminution de la probabilité de voter d'environ 10 points de pourcentage – est substantiel. En revanche, cet effet n'est pas estimé avec beaucoup de précision, comme le révèle le fait que les marges d'erreur sont très larges. Ceci suggère qu'il existe une grande variabilité au sein des diplômés du primaire et des diplômés du supérieur. Enfin, comparé aux actifs occupés, les chômeurs, étudiants et personnes disposant d'une autre occupation sont moins susceptibles de voter.

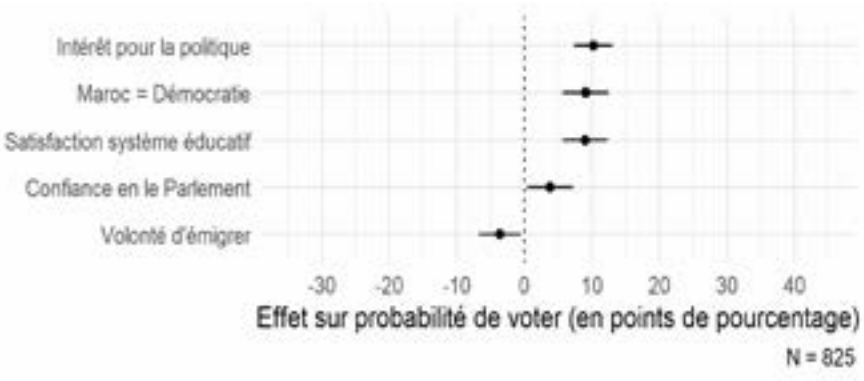


Figure 4. Effet des variables d'opinion sur la probabilité de voter. Les points représentent l'effet effet standardisé de ces variables ; en d'autres termes, l'effet d'augmentation de la variable d'un écart-type sur la probabilité de voter. Les barres horizontales représentent la marge d'erreur.

La Figure 3 montre l'impact des variables d'opinion sur la probabilité de voter. Les personnes plus intéressées par la politique, celles qui jugent que le Maroc est démocratique, celles qui sont satisfaites de

la performance du système éducatif, et celles qui ont confiance en les institutions parlementaires sont plus susceptibles d'aller voter. Au contraire, les personnes désirant émigrer sont moins susceptibles d'aller voter.

Comparer la Figure 2 à la Figure 3 révèle en outre que les variables d'opinion ont un impact moins important que les variables socio-économiques sur le vote. Ainsi, les variables d'opinion ont un impact de l'ordre de 10 points de pourcentage sur la probabilité de voter, alors que les variables socio-économiques ont un impact entre 10 et 30 points de pourcentage.

Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent d'abord que la participation politique des jeunes exprime un soutien aux institutions étatiques. L'analyse des déterminants socio-économiques du vote suggère que ce sont les jeunes en situation stable qui participent davantage ; c'est-à-dire les individus mariés, actifs, relativement riches, et insérés dans la société civile (i.e. membres d'un club). Au contraire, les individus en situation plus précaire participent moins ; à savoir, les individus célibataires, inactifs ou étudiants, relativement pauvres, et non insérés dans la société civile. L'analyse des variables d'opinion montre, quant à elle, que les individus qui sont davantage satisfaits de la performance des institutions étatiques ont davantage tendance à participer ; c'est-à-dire les individus qui pensent que les institutions étatiques sont davantage démocratiques, font confiance aux institutions représentatives, et sont satisfaits de la performance des services publics, notamment l'éducation. En somme, les jeunes les plus susceptibles de participer bénéficient des institutions étatiques d'un point de vue matériel, et ont des attitudes favorables à ces institutions. Ceci suggère que les jeunes qui participent sont ceux qui soutiennent les institutions étatiques, notamment parce qu'ils en bénéficient d'un point de vue matériel, ce qui se traduit dans leurs attitudes vis-à-vis de la chose publique.

Ces résultats suggèrent aussi qu'un mécanisme connu pour expliquer le vote des plus âgés ne s'applique pas aux jeunes. Spécifiquement, les résultats suggèrent que la participation politique des jeunes n'est

pas liée à des motivations clientélistes, comme l'achat de voix. Les logiques clientélistes expliquent la participation de certains électeurs marocains ; en particulier les électeurs plus pauvres et plus ruraux (Tafra 2016 ; Ferrali & Goeury 2021), mais pas nécessairement jeunes. Ces électeurs plus pauvres et plus ruraux sont plus susceptibles d'aller voter car, disposant de revenus moins élevés, vendre leur voix à un parti est plus attrayant. Si les logiques clientélistes expliquaient la participation politique des jeunes, nous aurions observé que les électeurs les plus précaires sont plus susceptibles d'aller voter. Or nous avons observé le contraire : parmi les jeunes, ce sont ceux dont le statut matériel est le plus confortable qui sont le plus susceptibles d'aller voter.

Nos résultats coïncident avec des tendances observées plus largement dans la région ANMO (de Miguel et al., 2015; Pellicer et al., 2020) De Miguel et al. (2015) analysent les données des sondages Arab Barometer conduits dans sept pays de la région ANMO, dont le Maroc, entre 2006 et 2009. Ils montrent que, bien que des logiques clientélistes expliquent le comportement de certains électeurs, le facteur principal expliquant la décision de participation des jeunes et de leurs ainés est le soutien aux institutions étatiques et la performance économique de ce dernier : les individus qui sont davantage satisfaits de la performance des institutions étatiques, et qui bénéficient d'une situation matérielle plus confortable sont davantage susceptibles de participer. Pellicer et al. (2020) se penchent plus spécifiquement sur les jeunes égyptiens et tunisiens. Leur analyse montre que dans ces deux pays, les jeunes qui participent davantage ont tendance à être plus heureux, et davantage satisfaits de leur situation matérielle et de la situation de leur pays.

3.5 Appendice méthodologique

Cette section fournit une série de détails techniques sur les données utilisées ainsi que les méthodes utilisées pour conduire l'analyse décrite dans cette section.

3.5.1 Données

Nos analyses utilisent les résultats de l'enquête Arab Barometer Wave 5, qui a été conduite au Maroc en Octobre et Novembre 2018 auprès de 2,400 participants. Nous nous concentrons sur les 2,243 participants qui avaient l'âge de voter lors des élections législatives de 2016 et considérons leur participation à ces élections.

- **Variable indépendante : participation aux élections**

Avez-vous vote lors des dernières élections législatives qui ont eu lieu le 7 octobre 2016 ? [Oui/Non]



- **Variables dépendantes**

Les variables sélectionnées pour l'analyse de régression sont suivies d'un astérisque.

- **Variables socio-économiques**

⇨ **Age**

⇨ **Sexe***

⇨ **Education.*** Que est le plus haut niveau d'éducation que vous avez achevé ? [catégories recodées en : Pas d'éducation formelle/ Primaire/Secondaire/Supérieur]

⇨ **Occupation.*** Etes vous …? [catégories recodées en : Emploi/ Etudiant/Chômage/Autre]

⇨ **Statut marital.*** Que lest votre statut marital actuel ? [catégories recodées en : Célibataire/Marié/Autre]

⇨ **Revenu.*** Laquelle de ces propositions décrit le mieux le revenu net de votre foyer ? [Le revenue net de notre foyer ne couvre pas

nos dépenses et nous faisons face à de sérieuses difficultés /… ne couvre pas nos dépenses et nous faisons face à quelques difficultés /… couvre nos dépenses sans difficultés notables /… couvre nos dépenses et nous permet d'éparger]

- **Club**.* Etes-vous membre d'une organisation, un groupe ou un club? [Si besoin, donner les exemples suivants : cooperatives, sociétés locales, organisations religieuses, clubs sportifs ou de loisirs, organisations culturelles, associations ou syndicants, organisations patronales, associations de parents d'élèves ou autres organisations volontaires]
- **Participation politique.** Index composé de la somme des réponses OUI aux questions suivantes : Voici un ensemble d'activités auxquelles les citoyens participent parfois. Au cours des trois années passes, avez-vous...



  - Assisté à une reunion pour discuter d'un sujet ou signé une pétition
  - Participé à une manifestation, une marche, ou un sit-in
  - Fait usage de la force ou de la violence pour une cause politique

- **Consommation Internet.** En moyenne, à quelle fréquence utilisez-vous l'Internet ? [Tout au long de la journée / Au moins une fois par jour / Plusieurs fois par semaine / Une fois par semaine / Moins d'une fois par semaine / Je n'utilise pas l'Internet]
- **Consommation média.*** Index composé de la réponse moyenne aux questions suivantes : Durant une journée typique, combien d'heures passez vous à
  - Regarder la TV [Pas du tout / Jusqu'à 2 heures / Jusqu'à 5 heures / Jusqu'à 10 heures / Plus de 10 heures]
  - Ecouter la radio
  - Lire l'édition papier d'un journal

- **Variables opinion**

⇨ **Etat du pays.** En general, pensez-vous que la situation au Maroc évolue dans la bonne ou dans la mauvaise direction ? [Evolue dans la bonne direction / Entre les deux / Evolue dans la mauvaise direction]

⇨ **Etat de l'économie.** Comment évalueriez-vous l'état actuel de l'économie dans votre pays ? [Très bon / Bon / Mauvais / Très mauvais]

⇨ **Emigration.*** Certaines personnes décident de quitter leur pays pour aller vivre ailleurs. Avez-vous déjà pensé à émigrer de votre pays ? [Oui / Non]

⇨ **Confiance dans le Parlement.*** Je vais nommer une série d'institutions. Pour chacune d'entre elles, je vous prie de me dire à quel point vous leur faites confiance : La chambre des représentants. [Enormément / Beaucoup / Peu / Pas du tout]



⇨ **Performance du gouvernement.** Sur une echelle de 0 à 10 mesurant votre satisfaction de la performance du gouvernement actuel, où 0 signifie que vous êtes totalement insatisfait de sa performance et 10 que vous êtes totalement satisfait, dans quelle mesure êtes-vous satisfaits de la performance du gouvernement actuel ?

⇨ **Satisfaction vis-à-vis du système éducatif.*** Dans quelle mesure êtes-vous satisfait des choses suivantes ? Le système éducatif de notre pays [Totalement satisfait / Satisfait / Insatisfait / Très insatisfait]

⇨ **Satisfaction vis-à-vis du système de santé.** Dans quelle mesure êtes-vous satisfait des choses suivantes ? Le système de santé de notre pays [Totalement satisfait / Satisfait / Insatisfait / Très insatisfait]

⇨ **Corruption.** Dans quelle mesure pensez-vous que l'administration nationale et les institutions de votre pays sont corrompues ? [Dans une large mesure / Moyennement/ Un peu / Pas du tout]

- **Intérêt pour la politique.*** En general, dans quelle mesure êtes-vous intéressé par la politique ? [Très intéressé / Intéressé / Peu intéressé / Pas du tout intéressé]
- **Maroc démocratique.*** Sur une échelle de 0 à 10 mesurant dans quelle mesure votre pays est démocratique, où 0 signifie qu'il n'est pas du tout démocratique et 10 qu'il est démocratique au maximum, à votre avis, dans quelle mesure est-ce que votre pays est démocratique ?
- **Démocratie appropriée.** Maintenant, sur une échelle de 0 à 10 mesurant dans quelle mesure la démocratie est appropriée pour votre pays, où 0 signifie que la démocratie est complètement inappropriée pour votre pays et 10 qu'elle est complètement appropriée, dans quelle mesure pensez-vous que la démocratie est appropriée pour votre pays ?
- **Religiosité.** En general, vous décririez-vous comme quelqu'un de religieux, un peu religieux, ou pas religieux ? [Religieux / Un peu religieux / Pas religieux]

3.5.2 Méthode d'analyse

Cette sous-section fournit une série de détails techniques sur les modèles statistiques utilisés pour construire les figures qui figurent dans cette section.

- **Figure 1**

Cette figure montre les prédictions d'un Modèle Additif Généralisé linéaire, qui a la participation pour variable indépendante, et l'âge comme variable indépendante lissée. Ce modèle est estimé sur la base de l'échantillon décrit dans la section « Données » ci-dessus.

- **Figures 2 et 3**

Ces figures rapportent les estimations de modèles statistiques estimés sur l'échantillon des jeunes (18-35 ans) présents dans l'échantillon

décrit ci-dessus. Nous avons estimé deux modèles de régression linéaire pour chaque série de variables socio-économiques et d'opinion. Les deux modèles utilisent la participation aux élections comme variable dépendante. Le premier modèle est une régression linéaire avec régularisation de type L1 (Lasso). Nous sélectionnons la valeur du paramètre de régularisation avec la méthode des k-folds (k = 10). Les variables qui ont obtenu un coefficient non-nul sont sélectionnées pour estimer une deuxième régression linaire. Ce deuxième modèle, estimé avec la méthode des moindres carrés ordinaires, est utilisé pour construire les figures 2 et 3.





4. Les déterminants de court-terme du vote

4.1. Résumé

Lors d'une étude en ligne conduite en marge des élections, nous avons testé l'impact sur la participation des jeunes de trois interventions consistant respectivement à (1) faciliter l'inscription sur les listes électorales, (2) faire appel au sens civique des citoyens à travers une vidéo d'éducation civique sur le vote, et (3) fournir de l'information sur les partis politiques de manière ludique.

Aucune de ces interventions n'a eu d'impact significatif sur la participation.

L'assistant d'inscription sur les listes électorales semble ne pas avoir augmenté les taux d'inscription sur les listes, certainement parce que les procédures administratives restent trop complexes.

Etre exposé à de l'information sur les partis politiques conduit les participants à réviser leur jugement sur ces partis en conséquence.

Ces résultats suggèrent que bien que peu coûteuses, de telles interventions sont suffisamment substantielles pour modifier les opinions des participants, mais pas suffisamment pour provoquer des changements dans leur comportement.



4.2. Introduction

Ce chapitre effectue un benchmark d'une série d'interventions souvent utilisées pour augmenter la participation politique des jeunes. Le chapitre précédent a constaté que les jeunes qui ne participent pas sont

dans des situations matérielles moins stables et sont moins satisfaits de la performance des institutions étatiques. En d'autres termes, pour ces citoyens, voter a un coût élevé et un bénéfice faible. Les trois approches évaluées ont pour objectif de diminuer le coût du vote ou d'en augmenter le bénéfice pour augmenter la participation.

4.3. Problème et approche

Comment augmenter la participation politique des jeunes ? Dans ce chapitre, nous évaluons trois interventions dont l'objectif est de diminuer le coût du vote ou d'en augmenter le bénéfice pour augmenter la participation. Ces trois interventions sont peu coûteuses, implémentées en ligne, et correspondent chacune à une grande catégorie d'approches pour augmenter la participation. Nous avons implémenté les interventions suivantes :



- **Assistant d'inscription sur les listes électorales.** Cet assistant en ligne évalue le statut de l'inscription du citoyen sur les listes électorales. Il guide les citoyens non-inscrits dans les démarches à suivre pour l'inscription sur les listes électorales, et guide les inscrits dans les démarches pour modifier leur inscription, si nécessaire. L'objectif de cette intervention est de diminuer les coûts administratifs liés au vote.

- **Vidéo d'éducation civique.** Cette vidéo courte fournit des informations de base sur les élections, notamment les responsabilités des organes élus et les démarches à effectuer pour voter, et appelle au sens civique des citoyens, en rappelant que le vote est un acte essentiel de la démocratie. Cette intervention a pour objectif d'augmenter le bénéfice lié au vote, en rappelant au citoyen le sens d'accomplir son devoir civique.

- **Jeu « choisis ton parti politique ».** Le participant répond à 6 questions d'opinion sur l'actualité politique. Les partis politiques ont répondu aux mêmes questions. Le jeu révèle au participant sa distance avec chacun des partis politiques, et notamment le parti politique le plus proche de lui. L'objectif de cette intervention

est d'augmenter le bénéfice lié au vote, en informant de manière ludique et personnalisée les citoyens sur les partis qui représentent le plus leurs préférences.

Ces interventions ont été administrées dans le cadre d'une étude en ligne conduite de Juin à Septembre 2021 ayant réuni 7,650 participants entre 18 et 35 ans recrutés sur Facebook. L'objectif de l'étude est de mesurer l'impact de ces trois interventions sur deux résultats (*outcomes*) : la participation et sur les préférences politiques. Cette étude repose sur la méthode des essais aléatoires contrôlés (*randomized controlled trials*). Cette méthode repose sur deux piliers. D'abord, (1) les résultats d'intérêt sont mesurés pour tous les participants à l'étude. En revanche, (2) parmi les participants, certains sont exposés à l'une des interventions (les groupes de *traitement*), et d'autres non (le groupe de contrôle). L'assignation aux groupes de contrôle et de traitement est faite de manière aléatoire, garantissant ainsi que les groupes de traitement et le groupe de contrôle sont statistiquement identiques. Ainsi, il suffit de comparer les résultats du groupe de traitement à ceux de groupe de contrôle pour faire apparaitre l'effet moyen du traitement.



L'étude est une étude de panel administrée en deux vagues. La Figure 4 résume ces deux vagues, et les tailles d'échantillon. La première vague a été administrée en trois étapes successives entre juin et août 2021. La première de ces étapes (vague 1.1) administre le mini jeu et l'assistant d'inscription sur les listes électorales. Les deuxième et troisième étapes (vagues 1.2 et 1.3) administrent le mini jeu et la vidéo d'éducation civique.

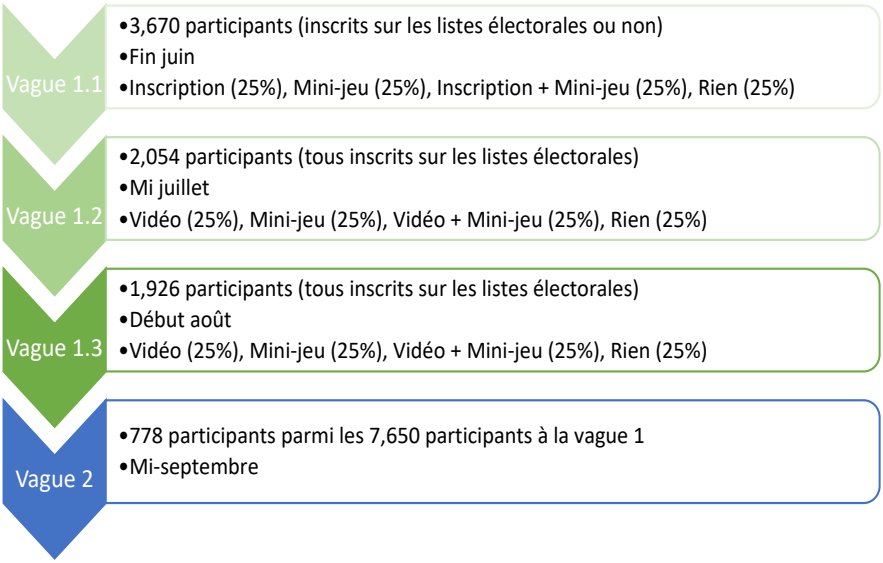


Figure 5. Ordonnancement des vagues de l'étude.

La Figure 5 résume le contenu des vagues de l'étude. Durant la première vague, le participant déclare d'abord les deux partis politiques dont il se sent le plus proche. Nous exposons ensuite les participants traitements pour lesquels ils ont été sélectionnés, puis mesurons les résultats : l'intention de participation et la proximité du répondant par rapport à ses deux partis préférés. Cette vague se conclut par un quiz politique : nous demandons au répondant la réponse qu'ont donné ses partis politiques préférés aux questions d'opinion politique. La deuxième vague a été administrée mi-septembre 2021, après les élections du 8 septembre. Nous mesurons à nouveau la proximité du répondant à ses deux partis politiques préférés, son statut actuel d'inscription sur les listes électorales, sa participation réelle aux élections, et son choix de vote (si le répondant à participé) ou intention de vote (s'il n'a pas participé).

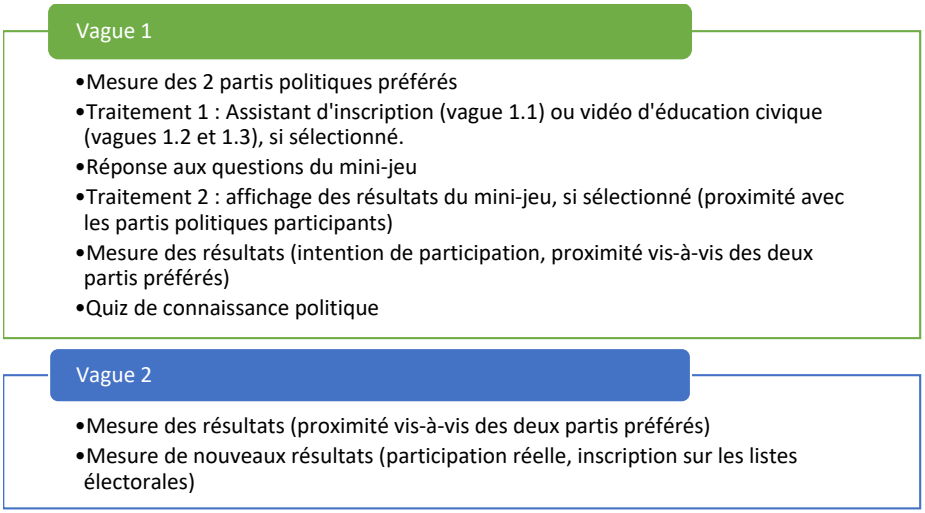


Figure 6. Contenu des différentes vagues de l'étude

Le design de ce sondage a deux particularités à prendre en compte pour l'analyse. D'abord, le taux de rétention de la vague 2 est très faible : sur les 7 650 participants à la vague 1, seuls 778 ont choisi de participer à la vague 2, correspondant à un taux de rétention de 10%. Les précautions standard ont été prises pour maximiser le taux de rétention : l'étude était complètement anonyme, et les participants étaient compensés (10 DH de crédit téléphonique) pour leur participation à chacune des vagues. Néanmoins, de tels taux de rétention sont habituels pour des études en ligne, où il est facile de capter l'intérêt d'un participant immédiatement, mais beaucoup plus difficile de le retenir sur la durée. Une taille d'échantillon si faible augmente la marge d'erreur autour des estimations, et rend difficile de déceler des tendances.

		Valeur
Variables socio-démographiques		
Age		24.5
Femme		25.3%
Education supérieure		61.4%
Personne mariée		19.6%
Occupation		
	Etudes	39.3%
	Chômage	29.5%
	Travail	23.3%
	Autre	7.9%
Région		
	Beni-Mellal - Khenifra	6.0%
	Casablanca - Settat	16.1%
	Dakhla - Oued Ed-Dahab	1.3%
	Draa - Tafilalet	3.6%
	Fes - Meknes	13.8%
	Guelmim - Oued-Noun	3.2%
	Laayoune - Sakia-El-Hamra	3.2%
	Marrakech - Safi	10.7%
	Oriental	4.7%
	Rabat - Sale - Kenitra	12.9%
	Souss - Massa	18.1%
	Tanger - Tetouan - Al Hoceima	6.4%
Variables politiques		
Score au quiz politique		1.25/3
Taux d'enregistrement sur les listes électorales		56.2%
Taux de participation		68.0%
Proximité avec parti préféré		
	Très éloigné	12.2%

	Eloigné	9.1%
	Ni proche ni loin	24.5%
	Proche	33.0%
	Très proche	21.2%
Intérêt pour la politique		
	Très peu intéressé	20.2%
	Peu intéressé	32.3%
	Intéressé	31.2%
	Très intéressé	16.3%

Tableau 4. Statistiques descriptives de l'échantillon de l'étude. Pour le quiz politique, nous demandons à chaque participant la réponse qu'aurait donné leur parti politique préféré à trois des six questions du mini jeu. Le participant gagne un point par réponse correcte. Le taux d'enregistrement est mesuré pour les participants à la vague 1.1. Le taux de participation est mesuré pour les participants à la vague 2.

Le groupe de participants n'est pas un échantillon représentatif de la jeunesse marocaine. Le Tableau 2 présente une série de statistiques descriptives sur l'échantillon. Entre autres biais, l'échantillon sur-représente les hommes et les régions les plus urbanisées.[3] Vu le sujet de l'enquête (la politique et les jeunes), il est aussi probable que l'échantillon surreprésente les personnes les plus intéressées par la politique. Un tel biais n'est pas inhabituel pour des sondages effectués sur les réseaux sociaux. Le biais d'échantillonnage empêche de généraliser les statistiques descriptives présentées dans le Tableau 2 à l'ensemble de la population. En revanche, ce biais n'affecte pas la validité de l'analyse de l'effet de nos interventions ci-après, puisque nous effectuons des comparaisons entre les participants eux-mêmes.

3 - En guise de comparaison, nous invitons le lecteur à se référer à la section 7 « Annexe : Note du HCP », qui décrit les caractéristiques de la population âgée de 18 à 22 ans ; en d'autre termes, l'ensemble des marocains en âge d'être des primo-votants lors des élections de 2021.

4.4. Résultats

4.4.1. Les traitements n'ont pas eu d'impact significatif sur la participation…

La Figure 6 montre que les traitements n'ont pas eu d'impact significatif sur l'intention de participation. Nous comparons l'intention de participation moyenne entre les divers groupes de participants, pour chaque vague de l'enquête. La partie gauche de la figure considère ainsi les participants à la vague 1.1 de l'étude, conduite fin juin 2021. L'on constate que l'intention de participation du groupe de contrôle est identique à celles des groupes ayant été exposé à l'assistant d'inscription, au mini jeu, ou aux deux traitements. Ainsi, aucun des traitements n'a eu d'impact significatif sur le taux de participation durant la vague 1.1. Ces résultats sont aussi valables pour les vagues 1.2 et 1.3 (parties centrale et droite de la figure, respectivement) : l'intention de participation moyenne associée à chaque traitement ne diffère pas significativement de l'intention de participation moyenne du groupe de contrôle. Les traitements n'ont donc pas eu d'impact significatif sur l'intention de participation.[4]

4 - La Figure 6 révèle aussi une tendance temporelle : l'intention de participation augmente significativement à mesure que l'on se rapproche de l'élection.

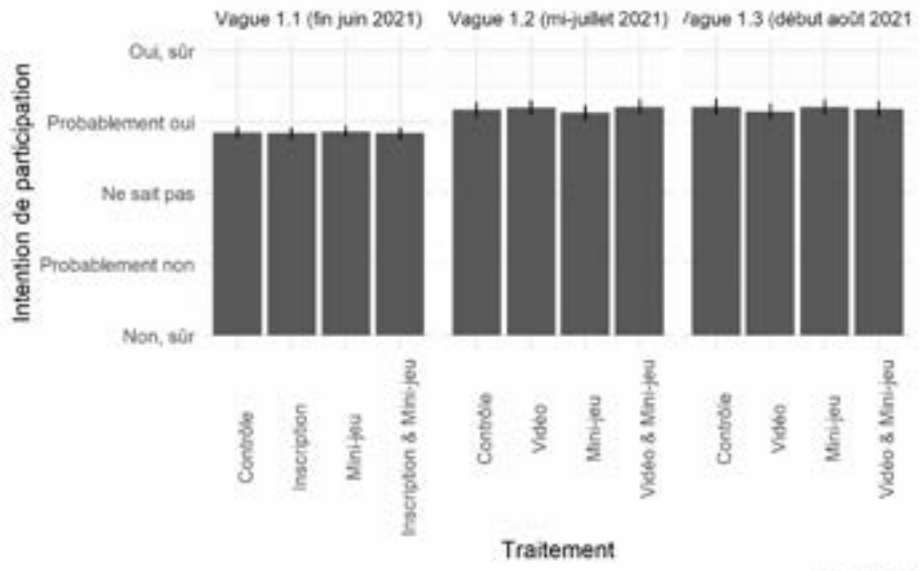


Figure 7. Effet des traitements sur l'intention de participation. L'intention de participation est mesurée lors de la vague correspondant à chaque panel. Chaque barre représente l'intention de participation moyenne observée pour chaque groupe de participants. Les lignes verticales représentent la marge d'erreur.

La Figure 7 reproduit la même analyse, mais considère la participation réelle, mesurée lors de la vague 2 de l'enquête. Les résultats sont comparables à ceux obtenus en Figure 6 : les divers traitements n'ont pas eu d'impact significatif sur la participation. Ces résultats doivent être interprétés avec précautions, au vu du faible taux de rétention (10%) entre les vagues 1 et la vague 2. L'échantillon de vague 2 est de plus petite taille (686 observations). De ce fait, la marge d'erreur de nos estimations a augmenté entre la vague 1 (Figure 6) et la vague 2 (Figure 7).

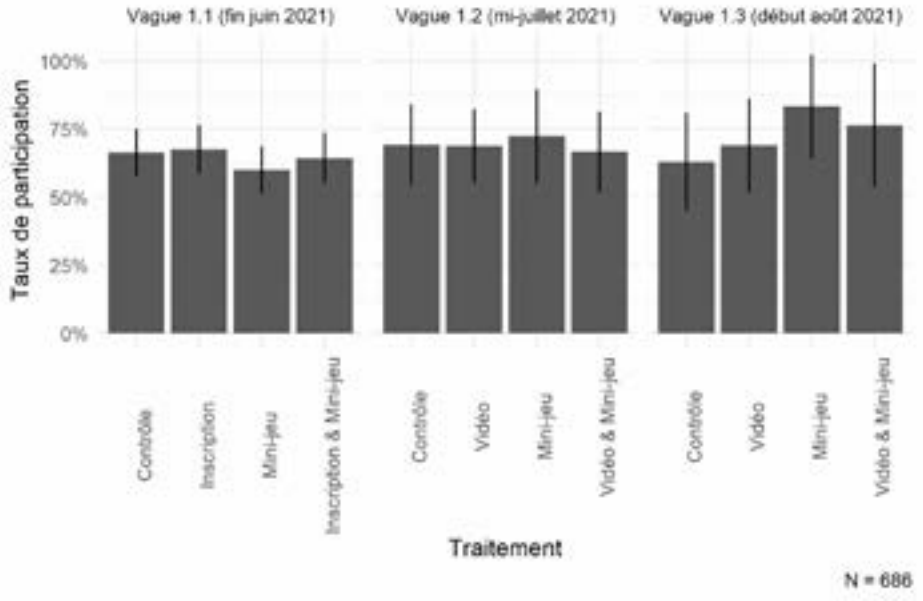


Figure 8. Effet des traitements sur la participation réelle. La participation réelle est mesurée lors de la vague 2. Chaque barre représente le taux de participation réel observé pour chaque groupe de participants. Les lignes verticales représentent la marge d'erreur.

4.4.2 Mais certains traitements ont les effets directs attendus

Nous poursuivons l'analyse afin de comprendre pourquoi les traitements n'ont pas eu d'effet significatif sur la participation. Nous évaluons si les traitements administrés ont eu les effets directs escomptés. En particulier, est-ce que l'assistant d'inscription sur les listes électorales est parvenu à augmenter le taux d'inscription sur les listes électorales, et est-ce que le mini jeu est parvenu à informer davantage les participants sur les partis, et ainsi affiner leurs préférences politiques ?

Nous montrons d'abord que l'assistant d'inscription sur les listes électorales n'est probablement pas parvenu à augmenter le taux d'inscription sur les listes électorales. Pour ce faire, nous considérons les participants à la vague 1.1 qui n'étaient pas inscrits sur les listes

électorales. Cette vague a eu lieu fin juin 2021, lors de la dernière semaine de la campagne d'inscription sur les listes électorales. Nous avons recontacté ces participants lors de la vague 2 (septembre 2021), et avons mesuré leur inscription sur les listes. La Figure 8 montre que l'assistant d'inscription sur les listes électorales n'a pas significativement augmenté le taux de participation : les taux d'inscription des participants qui ont été exposé à l'assistant d'inscription sur les listes électorales ne sont pas significativement différents du taux d'inscription du groupe de contrôle. Etant donné le faible taux de rétention enregistré lors de la vague 2, nos conclusions se basent sur un échantillon de très faible taille.[5] Cette faible taille d'échantillon impose une marge d'erreur très importante à nos estimations. Il est donc possible que nous ne disposions pas d'un échantillon suffisamment important pour détecter un éventuel impact de l'assistant sur le taux d'inscription avec suffisamment de précision.



5 - Parmi les 778 participants à la vague 2, nous examinons les 146 participants qui n'étaient pas inscrits sur les listes électorales lors de la vague 1 mais se sont inscrits entre temps. Nous invitons le lecteur à consulter la section 4.2. pour plus de détails sur les raisons du faible taux de participation à la vague 2.

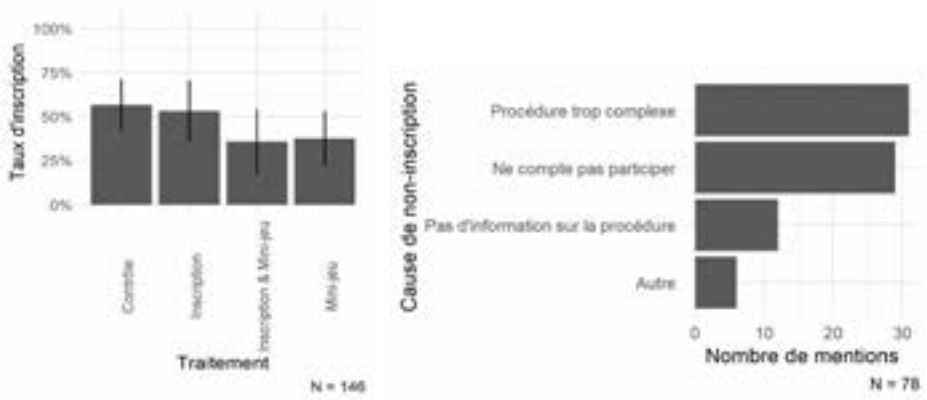


Figure 9. Effet des traitements sur l'inscription sur les listes électorales et motifs de non-inscription. Cette Figure considère les participants à la vague 1.1 qui n'étaient pas inscrits lors de cette vague. La vague 1.1 a été tenue fin juin 2021, soit lors de la dernière semaine de la campagne d'inscription sur les listes électorales. Nous mesurons l'inscription sur les listes électorales et les raisons de non-inscription lors de la vague 2. Chaque barre représente le taux d'inscription observé pour chaque groupe de participants. Les lignes verticales représentent la marge d'erreur.

Analyser les raisons de non-inscription sur les listes électorales renseigne sur les limites de l'inscription sur les listes électorales, ainsi que des pistes d'amélioration. D'un côté, le potentiel est limité : 37% des non-inscrits ne se sont pas inscrits car ils ne comptaient pas participer. Ainsi, seuls 63% des non-inscrits seraient susceptibles de réagir à une campagne d'inscription sur les listes électorales. Les données révèlent que, pour ces personnes, les procédures administratives restent trop complexes. En effet, près de 55% des non-inscrits n'étaient pas informés sur la procédure ou ont trouvé la procédure trop coûteuse en termes de temps et d'effort. Notons une nouvelle fois que ces conclusions doivent être interprétées avec précaution, car elles s'appuient sur un échantillon de faible taille.[6] (78 participants). Nous discutons des implications de politique publique en conclusion.

6 - Parmi les 778 participants à la vague 2, nous examinons les 78 participants qui n'étaient pas inscrits sur les listes électorales lors de la vague 1 et ne se sont pas inscrits entre temps. Nous invitons le lecteur à consulter la section 4.2. pour plus de détails sur les raisons du faible taux de participation à la vague 2.

Nous montrons ensuite que le mini-jeu a eu un impact sur le soutien aux différents partis politiques. Nous demandons d'une part à chaque répondant son parti politique préféré. Le design de notre enquête permet d'autre part de dériver, pour chaque répondant, le parti qui correspond le mieux à ses préférences : nous posons à tous les répondants six questions sur leurs préférences politiques sur des sujets variés (liste disponible en section 4.4) ; nous posons les mêmes questions aux partis politiques. Le parti politique qui correspond le mieux aux préférences du répondant est celui qui a le plus de réponses en commun avec le répondant. Nous pouvons ainsi séparer les répondants dont les préférences politiques sont « bien alignées », c'est-à-dire les répondants dont le parti préféré est effectivement celui qui correspond le mieux à ses préférences, et ceux dont les préférences politiques sont « mal alignées », c'est-à-dire les répondants dont le parti préféré n'est pas celui qui correspond le mieux à ses préférences. Nous comparons combien ces répondants soutiennent leur parti politique préféré après s'être vu administrer les divers traitements.

La Figure 9 montre que, pour les répondants dont les préférences sont mal alignées, être exposé au mini-jeu diminue le soutien pour le parti préféré, relatif au groupe de contrôle : participer au mini-jeu révèle à ces répondants que leur parti préféré n'est pas le parti qui répond le mieux à leurs préférences. La Figure confirme que ces répondants répondent rationnellement à cette information, en diminuant leur soutien à leur parti préféré. Au contraire, être exposé au mini-jeu n'a pas d'effet sur les répondants dont les préférences sont bien alignées, certainement parce que, pour ces répondants, la nouvelle information fournie par le mini-jeu n'est pas surprenante, au sens où elle ne fait que confirmer que leur parti préféré correspond à leurs préférences.

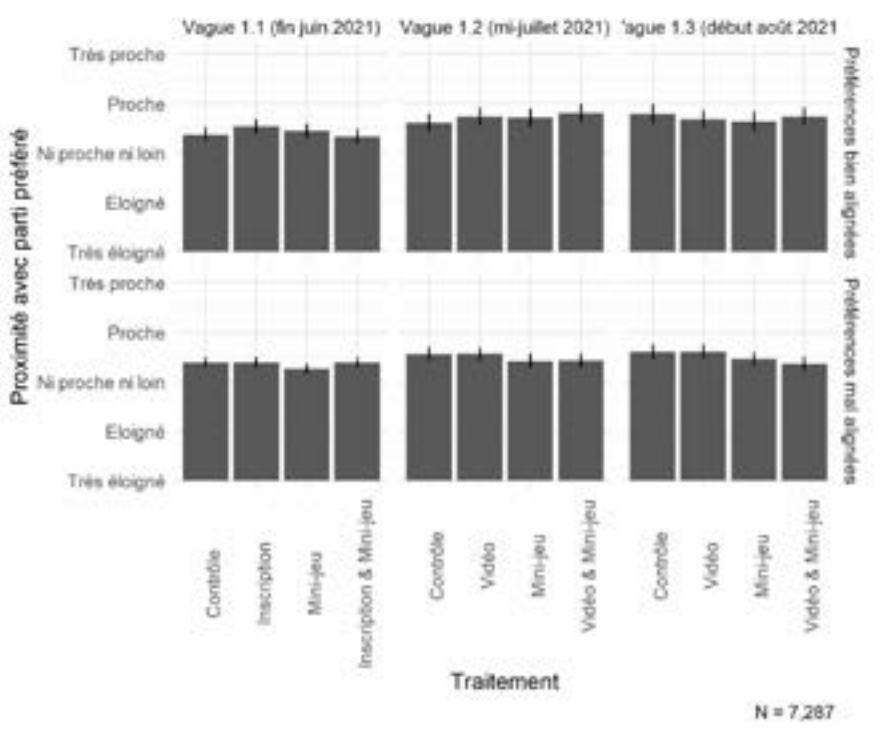


Figure 10. Effet des différents traitements sur la proximité avec le parti préféré. La proximité avec le parti préféré est mesurée lors de la vague correspondant à chaque panel. Chaque barre représente la proximité moyenne observée pour chaque groupe de participants. Les lignes verticales représentent l'intervalle de confiance hétéroscédastique à 95%.

4.4.3. Discussion

L'enquête discutée dans ce chapitre évalue des interventions peu coûteuses, en ligne, dont l'objectif est de diminuer le coût du vote à travers un accompagnement dans les procédures administratives (assistant d'inscription sur les listes électorales), ou augmenter son bénéfice à travers l'appel au sens civique (vidéo d'éducation civique) ou la fourniture d'information sur les programmes des divers partis (mini jeu). Parmi les trois interventions, le mini jeu a eu l'effet direct escompté : être exposé à de l'information surprenante sur les partis

politiques conduit les participants à réviser leur jugement sur ces partis en conséquence. L'assistant d'inscription sur les listes électorales, ne semble, en revanche, pas avoir augmenté les taux d'inscription sur les listes, suggérant que les barrières administratives à l'inscription restent importantes. In fine, aucune des informations n'a eu l'effet final escompté : aucune de ces interventions n'a eu d'impact significatif sur la participation. Ces résultats suggèrent que bien que peu coûteuses, de telles interventions sont suffisamment substantielles pour modifier les opinions des participants, mais pas suffisamment pour provoquer des changements dans leur comportement.

4.5. Appendice méthodologique

Nous listons ci-dessous les questions utilisées pour déterminer les préférences politiques des répondants, et ainsi évaluer le parti qui correspond le mieux aux préférences de chaque répondant. Pour chaque question, partis et répondants pouvaient répondre « Oui » / « Non » / « Peut-être » :



1. Seriez-vous favorable à des mesures de protectionnisme, comme augmenter les droits de douane, pour protéger notre production nationale, mais aussi augmenter les prix des marchandises importées ?
2. Seriez-vous favorable à ce que l'Etat encourage davantage le développement de l'éducation et de la santé privés ?
3. Seriez-vous favorable à un arrêt des subventions publiques sur les produits de première nécessité, comme la bouteille de gaz ?
4. Dans le cadre d'une réforme de la fiscalité, seriez-vous favorable à ce que plus de Marocains paient l'impôt ?
5. Seriez-vous favorable à l'égalité dans l'héritage entre hommes et femmes ?
6. Seriez-vous favorable à autoriser les relations sexuelles hors mariage ?



5.Les déterminants de l'acte de candidature et de la performance électorale

5.1. Résumé

- Les jeunes souffrent d'une pénalité aux urnes : ils représentent près du tiers des candidats mais entre 10 et 20% des élus.
- Le mode de scrutin joue un rôle prépondérant dans la représentation politique des jeunes : comparé au scrutin majoritaire, le scrutin proportionnel augmente la part de jeunes candidats mais augmente aussi leur pénalité aux urnes. Ceci est certainement dû au fait que le scrutin proportionnel force les partis à présenter davantage de candidats. Ils compléteraient leurs listes avec des jeunes, qui ont peu de chances d'être élus.
- L'impact du mode de scrutin sur la représentation politique des jeunes est largement supérieur à l'impact des caractéristiques socio-économiques de l'électorat.



5.2. Introduction

Ce chapitre s'interroge sur la représentation politique des jeunes : dans quelle mesure les jeunes parviennent-ils à accéder aux fonctions électives, et comment augmenter la représentation des jeunes au sein des instances élues ? Pour répondre à cette question, nous analysons les résultats des élections législatives, régionales et communales 2021 en nous penchant, d'abord, sur les déterminants de l'acte de candidature des jeunes, puis sur les déterminants de la performance électorale des jeunes candidats.

5.3. Problème et approche

Dans quelle mesure les jeunes se portent-ils candidats aux fonctions électives, et dans quelles mesure ces jeunes candidats parviennent-ils à être élus ? Le Tableau 1 montre que les jeunes représentent près du tiers des candidats, quel que soit le type d'élection. En revanche, il semble que les jeunes candidats souffrent d'une pénalité aux urnes. En effet, les jeunes ne représentent que 10% des élus législatifs et régionaux. Cette pénalité est moins faible pour les élections communales, où les jeunes représentent près de 20% des élus.

	2021		2016	
Elections	Candidats jeunes	Elus jeunes	Candidats jeunes	Elus jeunes
Législatives	27,32%	8,35%	29,32%	9,87%
Régionales	31,56%	12,39%	26,90%	10,32%
Communales	29,79%	20,83%	29,42%	19,6%

Tableau 5. Représentation des jeunes au sein des fonctions électives. Source : elections.ma

Pour répondre à ces questions, nous nous penchons sur les résultats des élections communales, car seules ces élections disposent d'un nombre suffisant d'unités (1 538 communes contre 92 circonscriptions législatives) pour se livrer à une analyse statistique. Nous mobilisons, d'une part, les résultats officiels des élections 2021, publiés par le ministère de l'Intérieur. Ces résultats indiquent, pour chacune des 1 538 communes que compte le Maroc, la part de jeunes élus au conseil communal ainsi que, pour la première fois au Maroc, de la part de jeunes candidats au conseil communal.

Une première analyse montre d'importantes disparités entre communes. La Figure 10 montre la distribution des communes en termes de jeunes candidats et de jeunes élus. Sur cette figure, la droite à 45 degrés représente une situation de représentation proportionnelle : les jeunes représentent la même part d'élus que de candidats. Dans

les communes situées en dessous de cette droite, les jeunes souffrent d'une pénalité électorale (en proportion, il y a moins de jeunes élus que de jeunes candidats). Dans les communes au-dessus de cette droite, les jeunes bénéficient d'un avantage électoral (en proportion, il y a plus de jeunes élus que de jeunes candidats). Ainsi, les jeunes bénéficient d'un avantage électoral dans 23% des communes, et d'une pénalité dans les 77% restants.

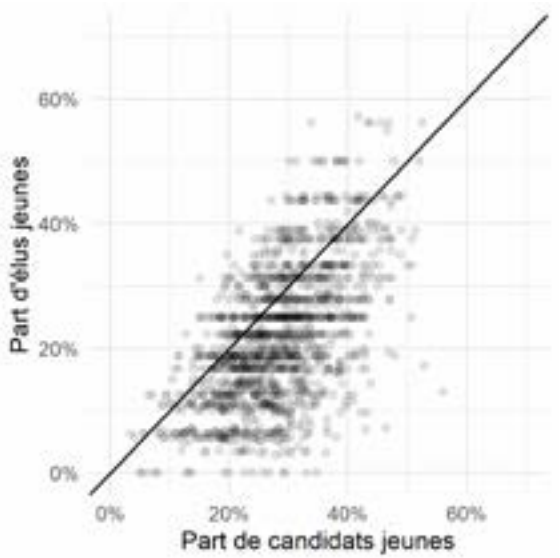


Figure 11. Distribution des communes en termes de part de candidats jeunes et part d'élus jeunes. La droite à 45 degrés (en noir) désigne une situation où la part de candidats jeunes égale la part de jeunes élus.

Dans quel type de communes les jeunes se portent-ils davantage candidats ? Et dans quel type de communes les jeunes sont-ils pénalisés ou avantagés ? Pour répondre à ces questions, nous considérons, pour chaque commune, (1) la part de candidats jeunes, et (2) l'avantage électoral des jeunes, calculé comme suit :

Avantage électoral = Part d'élus jeunes – Part de candidats jeunes

Un avantage électoral positif correspond au cadrant supérieur de la Figure 10, tandis qu'un avantage électoral négatif – en d'autres termes, une pénalité électorale – correspond au cadrant inférieur de cette figure.

Nous examinons d'abord l'effet du mode de scrutin sur la représentation politique des jeunes. Les élections communales marocaines ont une spécificité unique à l'échelle régionale : les communes de moins de 50 000 habitants élisent leur conseil communal via un scrutin majoritaire, alors que les communes de plus de 50 000 habitants utilisent le scrutin proportionnel.

Nous nous interrogeons ensuite sur les caractéristiques socio-économiques qui sont associées à davantage de représentation politique pour les jeunes. Pour ce faire, nous croisons les résultats des élections avec les caractéristiques de ces communes, obtenues à partir du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2014.

5.4. Résultats

Pour plus de détails sur notre approche, notamment les modèles statistiques utilisés pour produire les figures de ce chapitre, nous invitons le lecteur à consulter la section Méthodologie en fin de chapitre.

5.4.1 Le scrutin proportionnel favorise l'accès des jeunes à la candidature, mais pas à la représentation

Les élections communales marocaines ont une spécificité unique à l'échelle régionale : les communes de moins de 50 000 habitants élisent leur conseil communal via un scrutin majoritaire, alors que les communes de plus de 50 000 habitants utilisent le scrutin proportionnel.

Notre approche, qui consiste à comparer les communes d'*un peu* plus de 50 000 habitants aux communes d'*un peu* moins de 50 000 habitants permet d'évaluer l'effet causal du mode de scrutin sur la représentation des jeunes. Une approche naïve pour évaluer l'effet du mode de scrutin sur la représentation des jeunes consisterait à comparer *toutes* les

communes de plus de 50 000 habitants à toutes les communes de moins de 50 000 habitants. L'exercice révèle qu'en moyenne, 12% des élus des communes de moins de 50 000 habitants sont jeunes, contre 23% pour les communes de plus de 50 000 habitants, suggérant que le scrutin proportionnel favorise la représentation des jeunes. Cette approche est problématique, car elle compare deux groupes de communes qui ne diffèrent pas seulement par leur mode de scrutin, mais aussi par d'autres caractéristiques : les communes de plus de 50 000 habitants sont systématiquement plus urbaines et plus développées. Ainsi, le fait que les communes de plus de 50 000 habitants aient davantage de jeunes élus n'est peut-être pas dû au fait que ces communes utilisent le scrutin proportionnel, mais au fait que ces communes soient plus urbaines et développées. L'approche que nous utilisons évite cet écueil. Vu que ces communes ont quasiment la même taille, l'assertion que la seule différence systématique entre ces deux groupes de communes est leur mode de scrutin est beaucoup plus crédible.

La Figure 11 montre l'impact du mode de scrutin sur la part de jeunes candidats. Les communes à gauche de la ligne en pointillés ont moins de 50 000 habitants et utilisent le scrutin majoritaire. Les communes à droite de la ligne en pointillés ont plus de 50 000 habitants et utilisent le scrutin proportionnel. Nous représentons, pour chacun de ces deux groupes, la courbe de tendance, représentée en bleu. L'on observe qu'au seuil de 50 000 habitants, la part de jeunes candidats augmente fortement, de près de 25% à près de 35%. Ainsi, pour une commune de 50 000 habitants, le scrutin proportionnel augmente le taux de candidature des jeunes de près de 10 points de pourcentage.

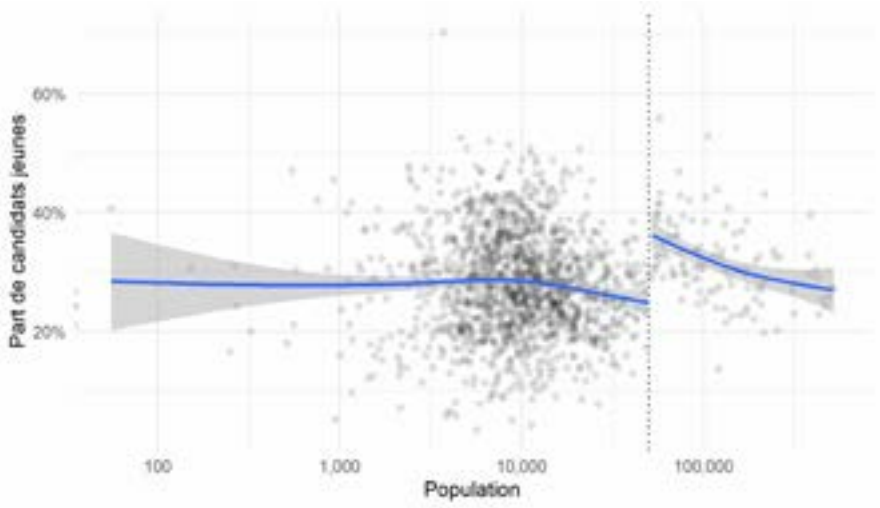


Figure 12. Impact du mode de scrutin sur la part de jeunes candidats. Chaque point représente une commune. La ligne bleue représente la tendance. La région grisée représente la marge d'erreur. La ligne en pointillés sépare les communes de moins de 50 000 habitants (scrutin majoritaire) de celles de plus de 50 000 habitants.

La Figure 12 reproduit la même analyse, mais considère l'avantage électoral des jeunes en lieu et place de la part de jeunes candidats. Alors que la proportionnelle avait pour impact de présenter davantage de jeunes candidats, elle a aussi pour impact d'imposer une forte pénalité électorale à ces jeunes candidats. Une commune de 50 000 habitants impose un avantage électoral nul aux jeunes sous le scrutin majoritaire, et une pénalité de 20 points à ces mêmes jeunes sous le scrutin proportionnel.

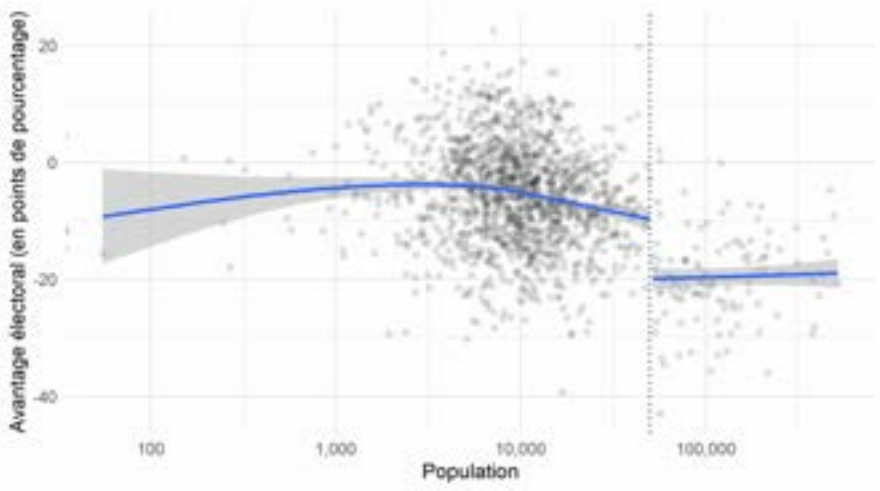


Figure 12. Impact du mode de scrutin sur la part de jeunes candidats. Chaque point représente une commune. La ligne bleue représente la tendance. La région grisée représente la marge d'erreur. La ligne en pointillés sépare les communes de moins de 50 000 habitants (scrutin majoritaire) de celles de plus de 50 000 habitants.

Ensemble, ces deux analyses montrent que le scrutin proportionnel pousse davantage de jeunes à candidater aux élections, mais que ceux-ci tendent à être pénalisés aux urnes.

Une explication possible de ces deux phénomènes relève d'un effet mécanique du scrutin proportionnel : parce que les partis doivent présenter davantage de candidats,[7] ils complètent leurs listes avec des candidats moins expérimentés (les jeunes), qui ont peu de chances d'être élus. En effet, sous le scrutin majoritaire, un parti peut choisir de ne pas présenter de candidats dans l'ensemble des circonscriptions. Au contraire, sous le scrutin proportionnel, le parti doit présenter une

7 Les élections communales de 2021 ont ainsi mobilisé 793 62 candidats pour les 116 conseils communaux élus au scrutin proportionnel contre 776 94 candidats pour les 422 1 conseils communaux élus au scrutin majoritaire. En d'autres termes, une commune élue au scrutin proportionnel oppose 541 candidats en moyenne, alors qu'une commune élue au scrutin majoritaire recueille une moyenne de 44 candidats.

liste à même de remplir l'ensemble des sièges du conseil communal. Cependant, pour un candidat en queue de liste, la probabilité d'être élu est faible. Les partis complèteraient ainsi leurs listes avec de jeunes candidats, qui auraient peu de chances dêtre élus.

Notons que l'explication développée ci-dessus n'est que théorique. Les résultats publiés ne détaillent pas la composition des listes de candidats des divers partis. Nous ne sommes donc pas en mesure de vérifier que le scrutin proportionnel a effectivement pour impact de placer les jeunes en queue de liste.

5.4.2. Les caractéristiques socio-économiques des communes ont relativement peu d'impact

Dans ce qui suit, nous présentons l'impact de certaines caractéristiques socio-économiques des communes sur la part de jeunes candidats jeunes et sur la part de jeunes élus. Nous avons sélectionné les caractéristiques suivantes, construites à partir du RGPH 2014 :

- **Population légale** : mesure la taille de la commune.
- **Pourcentage de ruraux** : mesure le niveau de ruralité de la commune.
- **Taux d'analphabétisme** : mesure le niveau d'éducation de la commune.
- **Indice de pauvreté multidimensionnel** : mesure le niveau de pauvreté de la commune. Cet indice, construit par l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) agrège une série de caractéristiques des communes disponibles dans le RGPH, comme l'accès aux services publics et le revenu. L'indice est compris entre 0 et 1. Il a des valeurs plus élevées à mesure que la commune est plus pauvre.
- **Taux d'activité féminine** : mesure de manière indirecte le niveau de conservatisme de la commune. Plus la commune est conservatrice, plus le taux d'activité féminine est faible.
- **Mode de scrutin :** mesure si la commune utilise le scrutin proportionnel ou majoritaire.

⇨ A l'aide d'un modèle statistique, nous mettons en lumière l'impact *net* de chacune de ces variables sur nos deux statistiques d'intérêt : la part de jeunes élus et leur avantage électoral. Par impact net, nous entendons l'impact « toutes choses égales par ailleurs » (ou « ceteris paribus »). Dans la Figure 11, nous mettons en évidence, par exemple, l'impact de la population de la commune sur la part de jeunes candidats, net du fait que les communes de plus de 50 000 habitants utilisent le scrutin proportionnel. En d'autres termes, notre modèle statistique isole pour chaque variable utilisée dans le modèle, son impact sur la probabilité de participer, net de l'impact de des autres variables.

La Figure 13 montre que le mode de scrutin joue un rôle prépondérant dans la représentation politique des jeunes, comparé aux caractéristiques socio-économiques des communes. Passer du scrutin majoritaire au scrutin proportionnel est associé à une augmentation moyenne de la part de jeunes candidats de près de 5 points de pourcentage, et à une diminution de l'avantage électoral de près de 9 points de pourcentage. L'impact des autres caractéristiques est beaucoup plus faible, à chaque fois inférieur à 2 points de pourcentage. Ainsi, le mode de scrutin est un facteur déterminant dans la représentation politique des jeunes, bien plus important que les caractéristiques socio-économiques des électeurs de la commune.

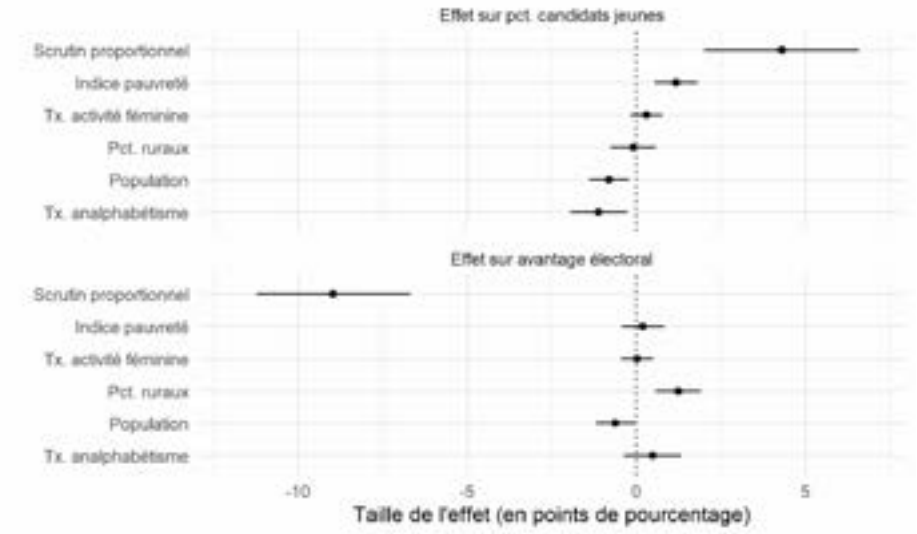


Figure 14. Effet des variables socio-économiques sur la part de jeunes candidats et leur avantage électoral. Les points représentent l'effet d'une variable sur la probabilité de voter. Pour la « Scrutin proportionnel », l'effet rapporté est relatif à la catégorie de référence « Scrutin majoritaire ». Pour les autres variables, nous rapportons l'effet standardisé ; en d'autre termes, l'effet d'une augmentation de la variable d'un écart-type sur la part de jeunes candidats et leur avantage électoral. Les barres horizontales représentent la marge d'erreur.

5.5. Appendice méthodologique

Cette section fournit une série de détails techniques sur les méthodes utilisées pour conduire l'analyse décrite dans cette section.

- **Figures 11 et 12**

Ces figures montrent les prédictions de Modèles Additifs Généralisés linéaires. La variable indépendante de ces modèles est la part de candidats jeunes (Figure 11) ou l'avantage électoral (Figure 12). La variable dépendante est le logarithme de la population légale de la commune. Pour chaque figure, nous estimons un premier modèle pour les communes de moins de 50 000 habitants et un second modèle pour les communes de plus de 50 000 habitants.

- **Figure 13**

Cette figure rapporte les paramètres de deux modèles de régression linéaire, estimés via la méthode des moindres carrés ordinaires. La variable indépendante de ces modèles est la part de candidats jeunes (panneau supérieur) ou l'avantage électoral (panneau inférieur). La marge d'erreur correspond à l'intervalle de confiance hétéroscédastique à 95%.



6. Conclusion

Ce rapport a débuté par le constat que, dans la région ANMO, les jeunes semblent désengagés de la sphère politique institutionalisée : ils sont à la fois moins susceptibles d'aller voter que leurs aînés, et davantage susceptibles de participer à des manifestations. Ce rapport s'est interrogé sur les barrières auxquelles font face les jeunes marocains pour accéder à la participation et à la représentation politique, à la lumière des élections parlementaires, régionales et communales du 8 septembre 2021.

Nous avons d'abord établi que le constat régional s'est répété au Maroc. En termes de participation politique, les jeunes marocains restent moins inscrits sur les listes électorales que leurs aînés. Le taux d'inscription des jeunes sur les listes électorales (47,3%) est inférieur de moitié à celui de leurs aînés (83,9%). Les dernières estimations montrent qu'ils sont aussi moins susceptibles d'aller voter : un jeune de 20 ans vote deux fois moins que la moyenne ; la participation rejoint la moyenne nationale à 29 ans. En termes de représentation politique, les jeunes candidats sont pénalisés aux urnes : ils représentent près du tiers des candidats mais entre 10 et 20% des élus.

Nous nous sommes ensuite penchés sur la question de la participation politique des jeunes. Nous avons montré qu'à l'image d'autres pays de la région ANMO, l'acte de participation politique exprime une satisfaction relative, notamment à l'égard des institutions étatiques. Les jeunes qui participent ont une situation matérielle plus stable, et sont davantage satisfaits de la performance de ces institutions.

Nous avons évalué l'impact de trois interventions visant à augmenter la participation politique des jeunes. Ces interventions, peu coûteuses et conduites en ligne, visaient à répliquer des politiques souvent utilisées en période électorale. Elles consistaient en (1) faciliter l'inscription sur

les listes électorales, (2) faire appel au sens civique des citoyens à travers une vidéo d'éducation civique sur le vote, et (3) fournir de l'information sur les partis politiques.

Ces trois interventions ont eu un impact mineur sur la participation, suggérant deux enseignements en matière de politiques publiques. Le premier enseignement est qu'il reste une marge de progression pour diminuer le coût lié au vote. En d'autres termes, il est encore possible de réduire les barrières administratives à la participation. Notre tentative d'encourager l'inscription des jeunes sur les listes électorales n'est parvenue à augmenter ni le taux d'inscription des enquêtés, ni leur participation. L'analyse des raisons de cet échec suggère que le régime d'inscription préalable sur les listes électorales en vigueur au Maroc limite le vote des jeunes. Les mesures d'accompagnement aux campagnes d'inscription sur les listes électorales (communication et simplification des procédures administratives), bien que louables, semblent être encore insuffisantes pour encourager l'inscription des jeunes.



Le second enseignement est que la marge de progression pour augmenter le bénéfice du vote est faible. Les jeunes citoyens sont autonomes : exposés à de l'information sur les partis politiques, ils révisent leur jugement en conséquence. En revanche, ni cette nouvelle information, ni faire appel à son sens civique ne sont suffisants pour les faire se déplacer vers les urnes. Ces résultats suggèrent que des politiques consistant à favoriser l'accès à l'information politique et l'engagement civiques ne parviennent pas à augmenter suffisamment le bénéfice du vote, bien qu'elles aient d'autres bénéfices.

Nous nous sommes enfin penchés sur la représentation politique des jeunes. Nous avons d'abord montré que la levée des mesures d'encouragement à la représentation politique des jeunes (politique de quotas au Parlement) n'a pas eu d'impact majeur sur la représentation de ces derniers. Nous avons ensuite montré que les politiques publiques jouent un rôle prépondérant dans la représentation politique des jeunes. Comparé au scrutin majoritaire, le scrutin proportionnel augmente la part de jeunes candidats mais augmente aussi leur pénalité aux urnes.

Ceci est certainement dû au fait que le scrutin proportionnel force les partis à présenter davantage de candidats. Ils compléteraient leurs listes avec des jeunes, qui ont peu de chances d'être élus. L'impact du mode de scrutin sur la représentation politique des jeunes est largement supérieur à l'impact des caractéristiques socio-économiques de l'électorat.





7. Annexe : Note du Haut-Commissariat au Plan sur les caractéristiques des primo-votants aux élections de 2021

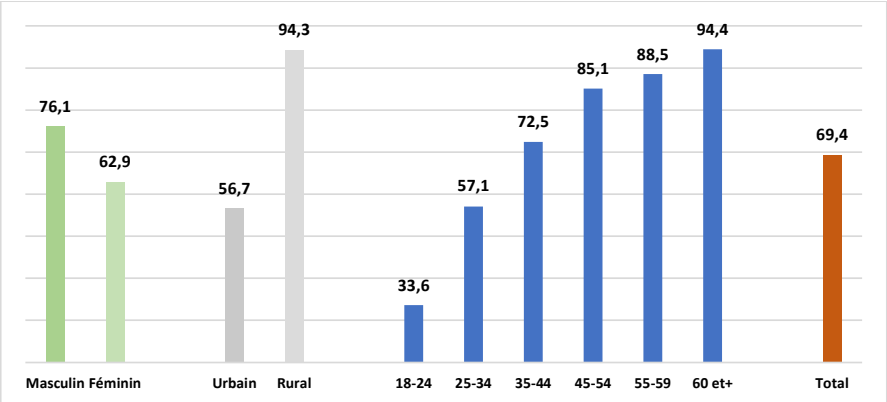
A l'occasion des triples élections législatives, régionales et communales prévues le 8 septembre 2021, le Haut-commissariat au Plan (HCP) présente quelques données relatives au paysage électoral de 2021. Il s'agit, notamment, d'une analyse de la population marocaine en âge de voter en mettant l'accent sur les primo-votants.



La population en âge de voter s'élève à près de 25,226 millions de Marocains (contre 23,211 millions en 2016, avec une différence de 2 millions) ce qui représente 69,5% de la population totale du Maroc, dont un peu plus de la moitié sont des femmes (12,801 millions et 50,7%). Ces électeurs potentiels seraient en majorité des citadins avec un effectif de 16,683 millions représentant 66,1% de l'ensemble de l'électorat de 2021.

Selon les listes électorales arrêtées au 31 juillet 2021, on compte 17,509 millions de personnes inscrites à ces listes, soit un taux d'inscription de 69,4%. Ce taux est plus élevé en milieu rural (8,054 millions inscrits ; 94,3%), qu'en milieu urbain (9,455 millions d'inscrits, 56,7%). Selon le genre, il y a plus d'hommes inscrits (9,455 million inscrits, 76,1%) que de femmes (8,054 millions inscrites, 62,9%). Également, à mesure que l'âge augmente, le taux d'inscription s'élève, passant de 33,6% pour les 18-24 ans à 94,4% pour les 60 ans et plus.

Graphique 1 : Taux d'inscription aux listes électorales (en %)



Chaque nouvelle élection est l'occasion d'un renouvellement générationnel du corps électoral. Les primo-votants comptent 3,002 millions d'individus et constituent près de 11,9% de la population en âge de voter. Il s'agit des jeunes entre 18 et 22 ans qui auront, à cette échéance, atteint, pour la première fois, l'âge de voter. Parmi ces primo-votants on compterait 1,473millions de femmes (49,1%) et 1,792 millions de citadins (59,7%).

Selon les régions, le Grand Casablanca-Settat concentre près du cinquième (19,1%) des primo-votants. La région de Marrakech-Safi vient en seconde position (13,6%), suivie par Rabat-Salé-Kénitra (13,1%) et Fès-Meknès (12,2%). En revanche, les régions de Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed Dahab enregistrent les proportions les plus faibles, respectivement 1,3%, 1,1% et 0,5% de l'ensemble des primo-votants.

Près de 9 primo-votants sur 10, soit 88,9% sont célibataires, 98,6% parmi les hommes et 79% parmi les femmes. Alors que, la part des mariés est de l'ordre de 10,8%. Elle est de 20,3% pour les femmes contre 1,4 % pour les hommes.

Selon le niveau d'instruction, un peu plus de la moitié des primo-votants (55,1%) ont le niveau secondaire (collégial avec 25,1% et

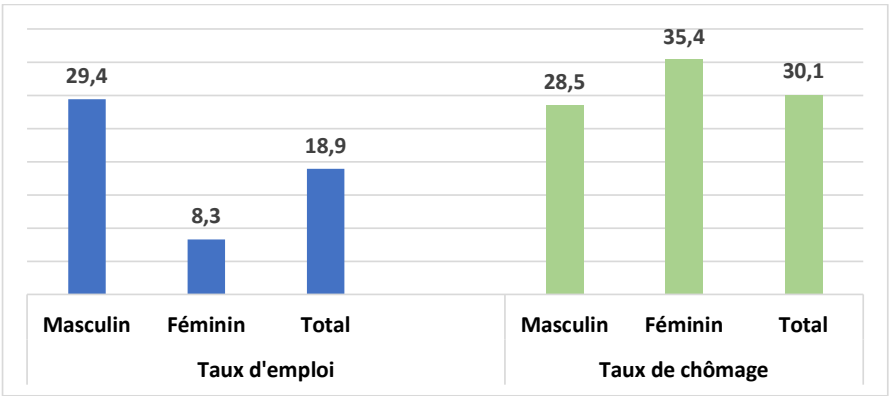
qualifiant 30%), 24,5% ont le niveau supérieur, 16,2% ont le niveau primaire et 3,5% n'ont aucun niveau d'instruction.

Selon l'enquête nationale sur l'emploi, au deuxième trimestre de 2021, on compterait parmi les primo-votants près de 18,9% d'actifs occupés, 18,4% des femmes au foyers et 51,6% d'élèves ou étudiants.

En outre, près de trois primo-votants sur dix (29%) au niveau national ne travaillent pas, ne sont pas à l'école et ne suivent aucune formation. Près de 72% d'entre eux sont des filles. En milieu rural, environ 81% de cette catégorie sont des jeunes filles.

Le taux d'emploi des primo-votants, quant à lui, est de 18,9% (29,4% parmi les hommes contre 8,3% parmi les femmes). Ce taux est plus élevé en milieu rural (31,7%) qu'en milieu urbain (11,2%).

Graphique 2 : Taux d'emploi et taux de chômage des primo-votants (en %)



Au niveau national, les primo-votants actifs occupés sont plus présents dans le secteur de «l'agriculture, forêt et pêche» avec une part de 49,8% de l'emploi de cette catégorie. Le secteur des «services» constitue le deuxième secteur pourvoyeur d'emplois avec une proportion de 29,3%, suivi de l'industrie y compris l'artisanat (10,9%) et des BTP (10,1%).

La catégorie des primo-votants reste plus touchée par le chômage, avec un taux de chômage qui atteint 30,1% ; les femmes plus que les hommes, avec des taux de chômage respectifs de 35,4% et de 28,5%. Dans les villes, le taux de chômage de cette catégorie est plus que le triple que dans la campagne avec respectivement 47% et 14%.





Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
التنسيق الجمعوي لرصد الانتخابات
ⵜⴰⵙⵙⵓⵔⵉⵜ ⵏ ⵜⵎⴰⵡⴰⵙⵉⵏ ⵏ ⵓⵙⵎⵔⵙ ⵏ ⵜⵉⵏⵎⵔⵉⵡⵉⵏ

45, Rue Abidjan, N°3 1er Etage Océan
Rabat -Maroc

05 22 98 26 91 & 05 37 70 59 29

observation.elections@gmail.com

www.observatoireelectionsmaroc.net